

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TILLY-SUR-SEULLES

N°03/2018

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

Date de convocation : 06 avril 2018	L'an deux mille dix-huit, le douze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du CGCT, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel LESERVOISIER, Maire.
Date d'affichage : 06 avril 2018	
Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 15 Votants : 17	Présents : Daniel LESERVOISIER, Olivier QUESNOT, Didier COUILLARD, Nadège PONSARDIN, Bérengère JARDIN, Stéphane JACQUET, Maryvonne LECOQ, Daniel FESSARD, Odile CHAPIN, Jean HASLEY, Christiane FAUDAIS, Philippe LECOQ, André ELISABETH, Florence HUONG, Gaël VEILLOT.
	Absents excusés : Jean-Claude BROCHARD donne pouvoir à Daniel LESERVOISIER, Corinne BOUTEMY donne pouvoir à Stéphane JACQUET.
	Invité : Monsieur Didier BAREY, Trésorier.
	Secrétaire de séance : Nadège PONSARDIN.

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2018
- Vote des taux d'imposition de l'année 2018
- Attribution des subventions aux associations
- Budget Commune :
 - Approbation du compte de gestion de l'année 2017
 - Approbation du compte administratif de l'année 2017
 - Affectation du résultat de l'année 2017
 - Adoption du budget primitif de l'année 2018
- Budget Annexe Service Assainissement :
 - Approbation du compte de gestion de l'année 2017
 - Approbation du compte administratif de l'année 2017
 - Affectation du résultat de l'année 2017
 - Adoption du budget primitif de l'année 2018
- Budget Annexe Lotissement communal Route d'Audrieu :
 - Approbation du compte de gestion de l'année 2017
 - Approbation du compte administratif de l'année 2017
- Personnel communal : Création de deux postes d'Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

QUESTIONS DIVERSES

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et après avoir constaté que le quorum était atteint, demande s'il y a parmi les membres du Conseil Municipal une personne qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame PONSARDIN et Monsieur JACQUET se portent candidats.

Monsieur le Maire soumet donc au vote, à bulletin secret, le nombre de secrétaires à désigner pour cette séance :

	1 Secrétaire de séance	2 Secrétaires de séance
Nombre de votes	13	4

Les membres du Conseil Municipal ayant décidé de nommer un seul secrétaire, Monsieur le Maire soumet la désignation de celui-ci au vote :

	Madame PONSARDIN	Monsieur JACQUET
Nombre de votes	13	4

Madame PONSARDIN est donc désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2018

Monsieur le Maire indique que la réalisation de ce procès-verbal n'a pas été simple mais qu'après dialogue, il a été possible d'obtenir un document qui reprend l'ensemble des débats de tous les intervenants, pour une bonne compréhension du public.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers s'ils sont d'accord avec ce document puis, donne une lecture succincte des sujets abordés.

Il précise que dès maintenant deux documents seront rédigés :

- 1 compte-rendu rédigé par le Maire et la secrétaire de Mairie,
- 1 procès-verbal rédigé par le secrétaire de séance et retraçant l'ensemble des débats.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

Compte rendu des décisions du Maire Au titre de l'article L.2122-22 du CGCT

Monsieur le Maire rend compte et explique les décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 :

A) Décision n°DDM/2018-007 :

Budget annexe Service assainissement – Acceptation d'un devis pour des diagnostics amiante et HAP sur des enrobés

Il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise CHEVALIER DIAG, pour la réalisation de diagnostics amiante et HAP, en vue des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement. Le montant du devis est de **1 440.00 € T.T.C.**

B) Décision n°DDM/2018-008 :

Budget annexe Service assainissement – Acceptation d'un devis pour la réalisation d'une étude géotechnique.

Il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise GINGER CEBTP, pour la réalisation d'une étude géotechnique, en vue des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement. Le montant du devis est de **4 320.00 € T.T.C.**

C) Décision n°DDM/2018-009 :

Budget communal – Acceptation d'un devis pour le contrôle du réseau d'eaux pluviales.

Il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise ASUR, pour l'inspection télévisée des canalisations d'eaux pluviales, en vue des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement. Le montant du devis est de **3 930.00 € T.T.C.**

D) Décision n°DDM/2018-010 :

Budget annexe Service assainissement – Acceptation d'une offre pour la réalisation des contrôles de conformités des installations d'assainissement collectif en domaine privé.

Il a été décidé d'accepter l'offre de l'entreprise VEOLIA Eau, pour la réalisation des contrôles de conformités des installations d'assainissement collectif en domaine privé, en vue des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement. Le montant du devis est de **26 749.20 € T.T.C.**

Monsieur JACQUET, demande si un appel d'offre a été fait pour ce dernier point. Monsieur le Maire répond favorablement.

**Vote des taux d'imposition communaux
Année 2018**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2018 comme suit :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	7.66 %	7.66 %
Taxe foncière (bâti)	14.74 %	14.74 %
Taxe foncière (non bâti)	19.93 %	19.93 %

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

Attribution des subventions aux associations - Année 2018

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes demandes, décide d'allouer les subventions suivantes :

- **ADMR : attribution d'une subvention de 250.00 €.**

Monsieur QUESNOT vote contre car sa société fait le même travail et n'est pas subventionnée.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	16	1	

- **Amicale des Maires du Canton : attribution d'une subvention de 130.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **Amicale du sourire : attribution d'une subvention de 350.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **Anciens Combattants : attribution d'une subvention de 400.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **APEL Sacré Cœur : attribution d'une subvention de 100.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **APER : attribution d'une subvention de 250.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **Association de gymnastique Tilly : attribution d'une subvention de 150.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **Association personnes âgées du Canton : attribution d'une subvention de 847.50 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **Caen Moto-Club : attribution d'une subvention de 150.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **CFA de Caen : attribution d'une subvention de 60.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **Chambre de métiers du Calvados : attribution d'une subvention de 76.60 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **Comité de Jumelage : attribution d'une subvention de 760.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **Comité d'animation : attribution d'une subvention de 600.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **Comité d'organisation du Tour de Normandie : attribution d'une subvention de 3 000.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	15		2

- **Foyer Jacques Cornu Bayeux : attribution d'une subvention de 100.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **MFR Balleroy : attribution d'une subvention de 50.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **MFR Bagotière : attribution d'une subvention de 50.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **MJC du Val de Seulles : attribution d'une subvention de 1 600.00 €.**

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes ne finance plus la MJC du Val de Seulles. L'association demande une aide calculée à hauteur de 20 € par adhérents originaires de la commune.

Monsieur QUESNOT demande si cette subvention est exceptionnelle car d'habitude on ne subventionne que ce qui se passe sur notre territoire. Monsieur le Maire indique que beaucoup d'activités se déroulent à Tilly-sur-Seulles.

Madame VEILLOT indique que si nous ne mettons pas en place ces activités, nous devons les subventionner.

Monsieur COUILLARD précise que c'est une richesse d'avoir ce type d'association sur le territoire mais convient que du fait que les activités soient intercommunales, la Communauté de Communes devrait apporter son financement.

Monsieur JACQUET vote contre car cela se fait de façon imposée auprès des communes, sans discussions. Madame PONSARDIN s'abstient pour le motif que nous ne subventionnons pas en dehors de notre territoire.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	10	3	4

- **Musée de Tilly « Association Tilly 1944 » : attribution d'une subvention de 800.00 €.**

Monsieur JACQUET ne participe pas au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **Restos du Coeur : attribution d'une subvention de 200.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **Société de chasse : attribution d'une subvention de 250.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	16		1

- **Truite Seullaise : attribution d'une subvention de 250.00 €.**

Monsieur QUESNOT s'abstient car l'association ne fait pas la réciprocité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	15		2

- **Union Cycliste Tilly Val de Seulles : attribution d'une subvention de 70.00 €.**

Monsieur COUILLARD ne participe pas au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	16		

- **UST Football : attribution d'une subvention de 2 300.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

- **UCIA : attribution d'une subvention de 200.00 €.**

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

Ces subventions individualisées seront budgétisées au compte 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Budget Commune : Approbation du Compte de gestion 2017

Le compte de gestion 2017 du budget Commune étant en conformité avec le compte administratif 2017, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité ce compte de gestion et donnent quitus à Monsieur Le Trésorier.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

Monsieur le Maire remercie, ensuite, Monsieur Didier BAREY, Trésorier, pour sa présence

**Budget Commune :
Approbation du Compte administratif 2017**

Madame LECOQ, doyenne de l'assemblée, reprend la présidence de la séance et présente le compte administratif 2017 du budget Commune.

Les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement	643 430.71
Recettes de fonctionnement	1 112 208.51
Résultat de l'année 2017 - Excédent	468 777.80
Excédent 2016 reporté	239 020.69
Excédent de fonctionnement global	707 798.49
Dépenses d'investissement	329 756.29
Recettes d'investissement	855 418.98
Résultat de l'année 2016 - Excédent	525 662.69
Excédent 2016 reporté	755 130.05
Résultat d'investissement global	1 280 792.74
Restes à réaliser dépenses	159 255.26
Restes à réaliser recettes	

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget Commune.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

**Budget Commune :
Affectation du résultat**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 du budget Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2017,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **707 798.49 €**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	468 777.80
Résultats antérieurs reportés	239 020.69
Résultat à affecter	707 798.49
Solde d'exécution d'investissement	1 280 792.74
Restes à réaliser	-159 255.26
Report en Investissement au R 001	1 280 792.74
Report en fonctionnement au R 002	707 798.49

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

**Budget Commune :
Adoption du budget primitif 2018**

Monsieur le Maire donne lecture et commente le budget primitif 2018 de la commune en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur JACQUET demande si le circuit médiéval a bien été prévu au budget. Il lui est répondu que cette somme et en restes à réaliser depuis deux ans, au compte 2041511 Subventions d'équipement. Monsieur BAREY précise que cette subvention devra être amortie sur 5 ans pour qu'elle ne reste pas au bilan.

Monsieur JACQUET demande également si des heures supplémentaires ont été prévues au budget pour le personnel communal. Monsieur le Maire répond favorablement.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 de la commune arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 632 563.49	1 632 563.49
Section d'investissement	2 102 158.16	2 102 158.16

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

Budget Annexe Service Assainissement : Approbation du Compte de gestion 2017

Le compte de gestion 2017 du budget annexe Service Assainissement étant en conformité avec le compte administratif 2017, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité ce compte de gestion et donnent quitus Monsieur le Trésorier.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

Budget Annexe Service Assainissement : Approbation du Compte administratif 2017

Madame LECOQ, doyenne de l'assemblée, reprend la présidence de la séance et présente le compte administratif 2017 du budget annexe Service Assainissement.

Les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement	75 554.00
Recettes de fonctionnement	117 371.06
Résultat de l'année 2017 – Excédent	41 817.06
Déficit 2016 reporté	-22 011.66
Excédent de fonctionnement global	19 805.40

Dépenses d'investissement	143 018.66
Recettes d'investissement	67 638.02
Résultat de l'année 2017 – Déficit	-75 380.64
Excédent 2016 reporté	71 272.71
Résultat d'investissement global	-4 107.93
Restes à réaliser dépenses	-9 411.92
Restes à réaliser recettes	
Besoin de financement	13 519.85

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe Service Assainissement.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

Budget Annexe Service Assainissement : Affectation du résultat

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 du budget annexe Service Assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2017,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **19 805.40 €**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice	41 817.06
Résultats antérieurs reportés	-22 011.66
Résultat à affecter	19 805.40
Solde d'exécution d'investissement	-4 107.93
Restes à réaliser	-9 411.92
Besoin de financement	-13 519.85
Affectation au R 1068	13 519.85
Report en Investissement au D 001	4 107.93
Report en fonctionnement au R 002	6 285.55

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

Budget Annexe Service Assainissement : Adoption du budget primitif 2018

Monsieur le Maire donne lecture et commente le budget primitif 2017 du Service Assainissement en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 du Service Assainissement arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	83 238.01	83 238.01
Section d'investissement	1 524 645.87	1 524 645.87

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

Budget Annexe Lotissement Communal Route d'Audrieu : Approbation du Compte de gestion 2017

Le compte de gestion 2017 du budget annexe lotissement communal route d'Audrieu étant en conformité avec le compte administratif 2017, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité ce compte de gestion et donnent quitus à Monsieur le Trésorier.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

Budget Annexe Lotissement Communal Route d'Audrieu : Approbation du Compte administratif 2017

Madame LECOQ, doyenne de l'assemblée, reprend la présidence de la séance et présente le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement communal route d'Audrieu.

Les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement	463 730.67
Recettes de fonctionnement	10 264.00
Résultat de l'année 2017 – Déficit	-453 466.67
Excédent 2016 reporté	453 466.67
Résultat de fonctionnement global	0.00

Dépenses d'investissement	0.00
Recettes d'investissement	314 616.32
Résultat de l'année 2017 - Excédent	314 616.32
Déficit 2016 reporté	-314 616.32
Résultat d'investissement global	0.00

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe lotissement communal route d'Audrieu.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	15		

Personnel Communal : Création de deux postes d'Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe - A compter du 1^{er} mai 2018

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 34, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer deux postes d'Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe pour permettre l'avancement à ce grade de deux agents.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- La création de deux postes d'Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe permanent à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.
- La modification du tableau des emplois, à compter du 1^{er} mai 2018 :

Filière technique

Cadre d'emploi des Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide la création de deux postes d'Adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} mai 2018 ;
- Adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget primitif.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	17		

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que les questions diverses sont à voir en réunion de préparation. Désormais, un point sera fait à l'issue des séances du Conseil Municipal.

Circuit médiéval

Monsieur JACQUET fait un point sur le circuit médiéval et indique que suite au compte rendu de la commission développement économique de la Communauté de Communes Seullès Terre et Mer, ce projet pourrait avoir lieu. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut réaliser une convention entre nos deux collectivités permettant d'acter la réalisation définitive de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Clos les jours, mois et an que susdits.

Le Maire
Daniel LESERVOISIER

AFFICHAGE LE 20/04/2017

Commune de Tilly-sur-Seullès
Conseil Municipal
12 avril 2018